

TD

TELE'DECLAR
Téledéclarations

Le **logiciel TELE'DECLAR** a été conçu pour **générer des fichiers EDI** qui seront transmis à leur destinataire par le biais d'un **portail de télétransmission ou par une identification d'un partenaire EDI**.

Couplé au logiciel de comptabilité TEN'CO Entreprise ou PRO'FI Entreprise, TELE'DECLAR vous permettra de **télétransmettre et télépayer vos déclarations** en toute simplicité !

Les  du logiciel**UNE SOLUTION SIMPLE ET EFFICACE...**

- Ergonomie conviviale et intuitive
- Liberté de choix d'utilisation du portail de télétransmission (jedeclare.com ...)
- Télétransmission de déclarations simple ou groupée

UNE ASSISTANCE MAINTENANCE A VOS COTES

- Accompagnement d'une équipe de collaborateurs comptables qui répondent à toutes vos questions
- Evolution du logiciel par le téléchargement des mises à jour

En savoir plus:

**DÉMONSTRATION ONLINE**

Demandez une démonstration gratuite du logiciel :
Email: commercial@eic.fr
Tél: 02.54.23.36.36

**VIDÉO ONLINE**

Regardez une démonstration gratuite du logiciel :
site : <http://bit.ly/1KHE7hl>

Les fonctionnalités :

Option EDI-TVA :

Le logiciel de télétransmission TELE'DECLAR EDI-TVA autorise la télétransmission des déclarations de TVA et le télé-règlement de l'impôt ainsi dû (via le portail jedeclare.com ou directement à la DGI si vous êtes partenaire EDI)

Option EDI-TDFC :

Le logiciel de télétransmission TELE'DECLAR EDI-TDFC autorise la télétransmission des déclarations :

- Déclarations de résultats
- Liasses fiscales
- Crédits d'impôts
- Déclaration 1330-CVAE
- Demandes de remboursement de créances et de crédits d'impôt (2573)

Le logiciel TELE'DECLAR EDI-TDFC permet également le télépaiement d'impôts :

- Acomptes et liquidations IS (2571, 2572)
- Acomptes et liquidations CVAE (1329-AC, 1329-DEF)

Obligations

Nous vous rappelons le caractère **obligatoire** des téléprocédures permettant de déclarer et payer les impôts compris dans les options EDI-TVA et EDI-TDFC.

Exceptions :

- Télédéclaration : aucune obligation pour les SCI non soumises à l'IS ayant moins de 100 associés
- Télépaiement : les revenus de capitaux mobiliers ne sont pas soumis à l'obligation.

Accompagnement et Formations Associées**

- Assistance 'métier' et 'technique'
- Maintenance (mises à jour légales et fonctionnelles)

Configuration***

Configuration logicielle

- Poste de travail : Système d'exploitation Microsoft® Windows®*
- Serveur : Système d'exploitation Microsoft® Windows® Server*
- Affichage : Résolution écran minimum : 1024*768

* Les produits EIC nécessitent que tous les systèmes d'exploitation Microsoft® Windows® soient maintenus et à jour des derniers patches de sécurité. Nous conseillons les versions professionnelles.

** Vous pouvez obtenir les détails complets du contenu des formations en consultant le catalogue de formation sur le site www.eic.fr ou sur simple demande par mail commercial@eic.fr ou par téléphone au 02.54.23.36.36

*** Vous pouvez obtenir les détails complets de la configuration requise sur le site internet www.eic.fr ou sur simple demande par mail commercial@eic.fr ou par téléphone au 02.54.23.36.36